

Programme du séminaire pratique

Travail mobile et flexible

Cursus Formation, Lausanne

Horaires	Thème
08.30–09.00	Accueil
09.00-10.15	<p>Contexte général du travail mobile et flexible</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les notions <ul style="list-style-type: none"> ▪ La « flexibilisation » du travail ▪ Le caractère « mobile » du travail ▪ Le télétravail ▪ Les autres modes de travail « nouveaux » ○ Les éléments caractéristiques à analyser <ul style="list-style-type: none"> ▪ Flexibilisation des horaires ▪ Flexibilisation de la place de travail ▪ Flexibilisation de l'employeur ▪ Flexibilisation des tâches de travail ○ Le cadre juridique en général
10.15-10.30	Pause
10.30-12.00	<p>La flexibilisation des horaires de travail et du temps de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le temps de travail et les horaires en général ○ Les obligations de l'employeur ○ La mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les horaires flexibles ▪ Les heures compensées ▪ Les heures négatives ▪ Les heures supplémentaires ▪ Le travail supplémentaire ▪ La tenue du temps de travail ○ Règlementation interne ○ Conseils pratiques <p>La flexibilisation de la place de travail (partie 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le télétravail <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notion et régime légal applicable ▪ Les conséquences pour l'employeur ▪ La prise en charge des frais ▪ Le règlement de télétravail ▪ Les frontaliers
12.00-13.00	Repas
13.00-14.30	<p>La flexibilisation de la place de travail (partie 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le travail mobile ○ Le travail en coworking ○ Le travail détaché ○ Conseils pratiques

	<p>La flexibilisation de l'employeur (partie 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les régime juridique général ○ Le régime particulier de la location de service <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notion et régime juridique ▪ Le cas de la location de service entre entreprises indépendantes ▪ Le cas de la location de service intragroupe ▪ L'autorisation et les possibilités d'en sortir ▪ Les risques pour l'employeur ▪ Conseils pratiques ○
14.30-14.45	Pause
14.45-16.30	<p>La flexibilisation de l'employeur (partie 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le placement privé ○ L'Outsourcing ○ Les freelances ○ Le portage salarial ○ L'intrapreunariat ○ Conseils pratiques <p>La flexibilisation des tâches de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les employés « réels » et les employés « indépendants » ○ Les conséquences en droit du travail ○ Les conséquences sur le régime des assurances sociales ○ Les conséquences sur la surveillance du travailleur ○ Conseils pratiques
16.30	Fin du séminaire

Cursus Formation

Route des Flumeaux 48
1008 Prilly-Lausanne
www.cursus-formation.ch

En voiture

Places de stationnement disponibles au **Parking Malley-Lumière, Vaudoise Aréna ou Coop – Prilly Business Parc**. Puis comptez quelques minutes à pied.

En bus

Arrêt Flumeaux, Bus 33; Arrêt Florissant, Bus 18; Arrêt Perrelet, Bus 17, 18, 19 ou Arrêt Galicien, Bus 32, 33

En train

Arrêt Prilly-Malley S1, S2, S3, S5

Veuillez vérifier vos connexions via l'application de transport.

